



**District de Maine et Loire de Football
Commission Départementale des arbitres**

**Dossier de candidature examen
Arbitre de district**

OFFICIEL – AUXILIAIRE (rayer la mention inutile)

Conditions :

Officiel : avoir 13 ans minimum au 1er janvier de la saison en cours.

Auxiliaire : avoir 18 ans minimum au 1er janvier de la saison en cours et être licencié joueur ou dirigeant dans un club depuis au moins deux saisons

Photo
récente
à
coller

Coordonnées du candidat

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : ☎ :
e-mail : Profession :

Arbitrage

Avez-vous déjà été arbitre officiel ? Oui Non

Si oui, pour quel club :

Date d'arrêt :

Vous souhaitez

- arbitrer pour un club. Lequel : N° affiliation.....
 être indépendant

Etes-vous joueur ?

Si oui pour quel club ? Catégorie de licence.....

Conserverez-vous votre licence après obtention de l'examen ?

Dates des internats

(cocher les dates retenues)

Du vendredi 18h au dimanche 17h.

- les 06, 07 et 8 octobre 2017 + le samedi 14 octobre 2017 après-midi
 les 17, 18 et 19 novembre 2017 + le samedi 25 novembre 2017 après-midi
 les 12, 13 et 14 janvier 2018 + le samedi 20 janvier 2018 après-midi

Pour les repas, merci de nous informer de vos allergies ou d'éventuelles restrictions alimentaires :

Dossier à retourner au District 15 jours avant la date de l'internat

Pièces à fournir

Tout dossier incomplet sera refusé

- une photocopie de pièce d'identité officielle
- un RIB (relevé d'identité bancaire, sauf RIB de livret A et livret Jeune) sauf pour les candidats « auxiliaires ».
- un certificat médical autorisant la pratique de l'arbitrage, de moins de trois mois à la date de l'examen
- un chèque de 47 € (tarif 2016-2017) pour les candidats arbitres ou un chèque de 37 € pour les candidats arbitres auxiliaires
- Une participation sera portée au débit du club d'appartenance ou sera réclamée au candidat indépendant pour l'internat (saison 2017/2018 = 100 €).
- Une autorisation parentale pour les candidats de moins de 18 ans à la date de l'examen

AUTORISATION PARENTALE

Pour les candidats ayant moins de 18 ans à la date de l'examen

Je soussigné(e)

Autorise mon fils (ma fille).....

à suivre la formation d'arbitre de football dispensée par le District de Football de Maine et Loire, puis à pratiquer l'arbitrage officiel de rencontres de Football.

Je certifie que mon enfant est à jour de sa vaccination antitétanique (dernier rappel de moins de 5 ans).

Fait à

Le . . / . . /

Signature

Pour prétendre du titre d'arbitre officiel, le candidat doit :

1. **Suivre une formation initiale** dispensée en internat, sanctionnée par un examen qui comprend :
 - 4 épreuves écrites :
 - Un questionnaire sur les lois et les faits du jeu
 - Une feuille de match à compléter
 - Un rapport sur exclusion définitive
 - Un questionnaire vidéo
 - Un test physique et des ateliers pratiques

Si cette partie de l'examen est réussie, le candidat obtient son passeport d'arbitre stagiaire.

2. **Participer à au moins deux modules de perfectionnement** sur trois, organisés le samedi matin. La participation à un seul module permet de garder le statut d'arbitre stagiaire une saison supplémentaire, l'absence aux trois modules fait perdre le bénéfice du passeport.
3. **Avoir validé sa formation initiale par deux observations effectuées sur le terrain** évaluées par deux observateurs différents de la Commission Arbitrage. Les rapports des observateurs sont transmis directement à l'arbitre, à charge pour lui de les porter à la connaissance du référent arbitre de son club.

A l'issue de la saison, la Commission Arbitrage décide de la titularisation ou non des arbitres stagiaires. *Toutefois, un candidat dont les observations sur le terrain font apparaître des défaillances importantes pourra se voir retirer le bénéfice de son passeport avant la fin de la saison.*

Pris connaissance :

Signature du candidat	Signature du président + cachet du club